



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RÉGION
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR**



Convention d'ambition territoriale

Département de Vaucluse

Entre :

L'État, représenté par Monsieur Christophe MIRMAND, Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Et

La Région Provence-Alpes-Côtes d'Azur, représentée par Monsieur Renaud MUSELIER, Président du Conseil régional ;

Et

Le Département de Vaucluse, représenté par Madame Dominique SANTONI, Présidente du Conseil départemental ;

Préambule

Le 05 janvier 2021, les représentants de l'État et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont signé, en présence du Premier Ministre et de la ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, un contrat d'avenir et un accord de relance pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Organisé autour de 12 priorités thématiques, le contrat d'avenir a été pensé afin de structurer le futur Contrat de plan État-Région 2021-2027. Au total, l'État et la Région engageront conjointement 5 120,772 M€, au profit de l'adaptation des territoires à un nouveau modèle de développement solidaire et respectueux de l'environnement.

Le Contrat de Plan État-Région (CPER) comprend différents types de projets :

- Des opérations ciblées issues des négociations État-Région, en concertation avec les acteurs locaux dans le cadre du mandat de négociation transmis par le Gouvernement au préfet de région ;
- Des mesures présentant des types de projets éligibles et précisant le mode d'emploi (critères de sélection, bénéficiaires).

Le présent contrat a pour objet de déterminer les termes du partenariat financier entre l'État, la Région et le Département permettant l'accompagnement immédiat d'opérations ciblées dans le département de Vaucluse.

Les opérations retenues dans le présent contrat ont été déposées sur la plateforme « Démarches simplifiées » suite à l'appel à projets lancé conjointement par l'État et la Région en février 2021.

Cette convention regroupe des opérations structurantes permettant le rayonnement du territoire. De nouvelles opérations pourront être présentées dans le cadre des priorités du CPER 2021-2027. Leur sélection sera opérée après la signature de ce dernier et tout au long de sa durée, dans le cadre de la gouvernance dudit contrat.

D'autres opérations feront l'objet de financements dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) s'agissant de l'État et du dispositif « Nos territoires d'abord » s'agissant de la Région.

L'Etat et la Région garantiront la bonne articulation et la complémentarité du CPER 2021-2027 avec les deux Contrats de plan interrégionaux Etat/Région (CPIER) élaborés parallèlement, la Convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA) et la Plan Rhône-Saône 2021-2027.

Les projets identifiés dans la présente convention, pour lesquels le Département pourra être amené à se positionner, feront l'objet d'un conventionnement et d'une délibération spécifique de l'assemblée départementale.

Enfin, et compte tenu du contexte sanitaire actuel, les opérations relatives à la santé qui ont été déposées suite à l'appel à projets conjoint susmentionné seront examinées par l'État et la Région et intégrées à un protocole spécifique.

Article 1. Pour la période 2021-2027, l'État et la Région sont convenus de financer les projets suivants :

1) Équilibre et solidarité des territoires

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement État (M€)	Financement Région (M€)
Département de Vaucluse	Avignon	Construction d'un pôle de recherche et de conservation du patrimoine vauclusien	27,75	6,94	6,94
Département de Vaucluse	Département	Mise en œuvre du projet Grand site de Fontaine de Vaucluse	3,18	0,795	0,795
CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	L'Isle-sur-la-Sorgue	Centre aquatique intercommunal	9	2,25	2,25
CC Ventoux Sud	Territoire de l'EPCI	Interconnexion des services d'alimentation en eau potable (SIAEPA/SIE Durance Ventoux)	14	3,5	3,5
CC Rhône Lez Provence	Bollène	Zone d'activités EUROPARC	4	1	1
CT du Sud Luberon	Étang de la Bonde	Aménagement de l'étang de la Bonde	1,61	0,402	0,402
TOTAL			59,54 M€	14,89 M€	14,89 M€

2) Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI)

Il s'agit d'une liste indicative qui pourra faire l'objet d'ajustement suite aux discussions en cours avec l'ensemble du partenariat sur les plans de financement. Les projets et montants définitifs seront arrêtés dans le cadre d'un protocole dédié.

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement État (M€)	Financement Région (M€)	Financement Département (M€)
CROUS Aix-Marseille-Avignon	Avignon	Site Jean Zay AGROPARC	5,5	1,5	1,5	0,75
Avignon Université	Avignon	Création d'un bâtiment coeur de site pour le campus Jean Henri Fabre	11	3,5	1,8	1
Avignon Université	Avignon	Transformation de la bibliothèque universitaire Hannah Arendt	10,29	2,5	1,9	1
Avignon Université	Avignon	Création d'une halle technologique pour l'IUT	5,9	0,5	0,3	0,6
INRAE	Avignon, Roquefort-la-Bédoule	Phytoscope ¹	9,07	0,6	1,5	0,45
TOTAL			41,76 M€	8,6 M€	7 M€	3,80 M€

¹ Il s'agit d'un projet interdépartemental, qui implique également le département des Bouches-du-Rhône. Les financements alloués à ce projet et mentionnés dans la présente convention concernent l'opération dans son ensemble.

3) Culture et patrimoine

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement État (M€)	Financement Région (M€)
Association les Hivernales	Avignon	CNDC Les Hivernales	1,2	0,30	0,30
Commune de Carpentras	Carpentras	Cathédrale	0,85	0,340	0,128
Commune de Cavaillon	Cavaillon	Cathédrale Notre Dame et St Véran	4,5	1,80	1,80
Commune d'Orange	Orange	Cathédrale Notre Dame de Nazareth et de tous les Saints	2	0,80	0,80
Commune d'Apt	Apt	Cathédrale Sainte Anne	3	1,2	1,2
Commune d'Orange	Orange	Théâtre antique	1,6	0,640	0,640
Ville d'Avignon	Avignon	Palais des Papes : décors peints	0,44	0,176	0,176
Département de Vaucluse	Avignon	Palais des Papes : études préalables et rénovation de la partie départementale	4,12	1,648	1,648
TOTAL			17,71 M€	6,90 M€	6,69 M€

4) Mobilité douce

L'État et la Région s'engagent à soutenir conjointement le développement de la mobilité douce.

Pour ce faire, l'État participera au financement des projets d'aménagements cyclables suivants :

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Assiette éligible (M€)	Financement État (M€)
Département de Vaucluse	Velleron	Via Venaissia – Aménagement de la section Velleron-Veloroute du Calavon	1	0,37
Département de Vaucluse	Jonquières-Mollans sur Ouvèze	Création d'une voie cyclable (Jonquières-Mollans sur Ouvèze)	1	0,365
Département de Vaucluse	Bonnieux-Taillades	Création d'une voie cyclable (Bonnieux-Taillades)	1	0,365
TOTAL			3,00 M€	1,1 M€

Par ailleurs, la Région participera au financement des projets d'aménagements cyclables suivants :

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement Région (M€)
CC Pays d'Apt Luberon	Apt	Mobilité – transports urbains, liaisons douces et parkings	2,15	0,54
CC Enclave des Papes Pays de Grignan	Territoire de l'EPCI	Véloroute Berge de la Berre, ancienne voie ferrée	3	0,80
TOTAL			5,15 M€	1,34 M€

Enfin, la Région s'engage à instruire les opérations déposées au titre de l'appel à projets « REACT EU » suivantes :

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement Région (M€)
Département de Vaucluse	Avignon	Création d'une piste cyclable et aménagements sécuritaires au carrefour giratoire Réalpanier – liaison entre la RD28 et la voie verte du chemin des Canaux	1,100	0,880
Département de Vaucluse	Jonquières-Orange	VIA VENAISSIA – Aménagement cyclable entre Jonquières et le pôle d'échange multimodal de la gare d'Orange	3,445	2,756
Commune de Grillon	Grillon	Aménagement d'une « chaussée à voie centrale banalisée ou chaucidou » sur la Route Richerenches	0,635	0,508
Commune d'Avignon	Avignon	Itinéraire cyclable Eisenhower-Trillades par Deux Routes	0,602	0,482
TOTAL			5,78 M€	4,626 M€

5) Transports collectifs

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement État (M€)	Financement Région (M€)
CA du Grand Avignon	Avignon et alentours	Tramway du Grand Avignon (2ème phase)	80	7,83	8
TOTAL			80 M€	7,83 M€	8 M€

Article 2. Dans le Vaucluse, l'État convient d'accompagner les projets suivants pour la période 2021-2027 :

En préambule, l'appui à l'investissement des collectivités territoriales constitue une priorité pour l'État. En 2021, ce dernier s'engage au financement de projets portés par les territoires par le biais de différentes dotations de soutien :

- DSIL à hauteur de 10 M€ ;

- DSID à hauteur de 2,96 M€ ;
- DETR à hauteur de 6,6 M€ ;
- FNADT (CPER et Relance) à hauteur de 1,058 M€.

En complément, les moyens suivants seront mobilisés :

1) Adaptation du territoire à la transition climatique, énergétique et environnementale

1.1) Les engagements de l'Agence de l'eau

L'Agence de l'eau s'engage à financer les projets suivants, en application de ses règles d'intervention :

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement Agence de l'eau (M€)	Financement Département (M€)
CC Pays d'Orange réuni	Courthézon	Travaux de reprise de la canalisation structurante de l'alimentation en eau potable	0,8	0,45	0,21
CC Pays d'Orange réuni	Caderousse	Station de reprise de la station d'épuration	1,7	0,45	0,45
CC Pays d'Orange réuni	Jonquières	Travaux de reprise de la station d'épuration	4	0,83	
TOTAL			6,50 M€	1,73 M€	0,66 M€

Par ailleurs, l'Agence de l'eau s'engage à étudier l'éligibilité du projet ci-dessous au regard de ses règles d'intervention financière en vigueur et, le cas échéant, à accompagner et financer les maîtres d'ouvrages pour la mise en œuvre de leur projet :

- Projet d'interconnexion des services d'alimentation en eau potable entre le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de la région de Sault et le SIE Durance Ventoux.

Enfin, pour 2021, l'Agence de l'eau intervient en soutien de 4 projets portés par les collectivités locales du département pour un montant de 392 133 €.

1.2) Les engagements de l'ADEME

L'ADEME s'engage à étudier l'éligibilité des projets ci-dessous, au regard de ses règles d'intervention financière en vigueur, dès lors que le dossier aura fait l'objet d'une demande de financement déposée sur la plateforme « Agir » (<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>).

- Création d'un éco-site de traitement des biodéchets, au profit de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence ;
- Création d'une unité de méthanisation ; au profit de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon ;
- Déchetterie – Recyclerie, au profit de la Communauté d'agglomérations du Grand Avignon ;
- Etude de la stratégie intercommunale et de prévention et de valorisation locale de matières ; au profit de la Communauté de communes Vaison Ventoux ;
- Mise en œuvre des actions du PCAET ; au profit de la Communauté de communes Enclave des Papes – Pays de Grignan ;
- Modernisation des déchetteries du territoire, au profit de la Communauté d'agglomérations Luberon Monts de Vaucluse ;

- Pôle de valorisation locale de matières, au profit de la Communauté de communes Vaison Ventoux ;
- Remplacement chauffage foyer des jeunes, au profit de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon ;
- Rénovation hameau d'Amélie, au profit de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.

Par ailleurs, pour 2021, l'ADEME intervient en soutien de 7 projets portés par les collectivités locales du département pour un montant de 374 720 €.

1.3) Réhabilitation des friches

L'État accompagne les territoires sur la voie du recyclage foncier, conciliant ainsi production de logements, revitalisation économique, et sobriété foncière. En apportant une subvention d'équilibre à des opérations à vocation économique et / ou résidentielle sur des espaces en friche, cet ultime financement déclenche la réalisation de ces projets généralement complexes, coûteux, et soumis à de nombreux aléas.

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement État (M€)
Commune de Courthézon	Courthézon	Reconversion de friche dans le centre-ville	7,09	0,50
Commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue	Entraigues-sur-la-Sorgue	Reconversion des friches dans le cadre de l'opération d'aménagement du Quartier gare	9,17	1
SPL Territoire Vaucluse	Le Thor	Recyclage d'une friche urbaine bâtie sur la commune du Thor	1,84	0,50
Commune d'Avignon	Avignon	Reconversion de la friche industrielle Bordet	2,16	0,25
Commune de Monteux	Monteux	Aménagement Friche quartier Sud dit « La Lône »	5,38	0,26
TOTAL			25,64 M€	2,51 M€

2) Transports collectifs

L'État soutient financièrement les collectivités pour développer les transports collectifs en site propre, tels que le tramway ou le bus à haut niveau de service, avec pour objectif d'atteindre un haut niveau de performance en termes de capacité, de qualité de service et de vitesse commerciale. L'État contribue également à l'aménagement des gares pour faciliter les pratiques entre les différents modes de transport.

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Subvention État (M€)
CA du Grand Avignon	Avignon et alentours	Navette express Les Angles-Avignon	17,6	2,15
TOTAL			17,6 M€	2,15 M€

3) Équilibre et solidarité des territoires

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement État (M€)
Commune d'Avignon	Avignon	Aménagement du parvis de la gare centre	4,976	0,796
Département de Vaucluse	Sorgues	Hôtel de Brantes Sorgues – service livres et lecture	2,83	0,832
TOTAL			7,81 M€	1,63 M€

Article 3. Dans le Vaucluse, la Région convient de financer les projets suivants :

1) Adaptation du territoire à la transition climatique, énergétique et environnementale

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement Région (M€)
CC Pays d'Apt-Luberon	Territoire EPCI	Installation de grappes photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics communaux et intercommunaux	2,135	0,53
SIDOMRA	19 EPCI	Centre de tri du bassin vaucluso-rhodanien	27	2,7
CA Luberon Monts de Vaucluse	Territoire de l'EPCI	Modernisation des déchetteries du territoire	1,150	0,288
TOTAL			30,29 M€	3,52 M€

L'ADEME s'engage à étudier l'éligibilité du projet ci-dessus, au regard de ses règles d'intervention financière en vigueur, dès lors que le dossier aura fait l'objet d'une demande de financement déposée sur la plateforme « Agir » (<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>).

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement Région (M€)
CA Luberon Monts de Vaucluse	Territoire de l'EPCI	Sécurisation des infrastructures d'eau potable et d'assainissement sur la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse	8,250	2,063
TOTAL			8,25 M€	2,063 M€

L'Agence de l'eau s'engage à étudier l'éligibilité du projet ci-dessus au regard de ses règles d'intervention financière en vigueur et, le cas échéant, à accompagner et financer les maîtres d'ouvrages pour la mise en œuvre de leur projet.

2) Équilibre et solidarité des territoires

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement Région(M€)
CC Pays d'Apt Luberon	Territoire de l'EPCI	Nature en ville : restructuration des abords du Calavon phase 2	6,20	1,55
CC Les Sorgues du Comtat	Monteux	Aménagement d'un quartier durable autour du sport bien être et santé	8,00	1,070
TOTAL			14,20 M€	2,62 M€

3) Réhabilitation des friches

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement Région (M€)
CA du Grand Avignon		Entrepôts pétroliers provençaux - site Ventoux - ZA l'Oseraie : installation d'un pôle déchets (particuliers et professionnels + centre de préparation des déchets collectés en déchetterie) et d'une unité de méthanisation	0,080	0,032
TOTAL			0,08 M€	0,032 M€

Article 4. Éligibilité des opérations et instruction des dossiers

Cette convention vaut application de l'Article L1111-10 du Code général des collectivités territoriales, qui dispose que les Départements peuvent participer, conjointement avec l'Etat et la Région, au financement d'opérations inscrites dans les CPER.

Les projets mentionnés aux articles 1 à 3 devront être déposés pour instruction et engagement auprès des services de l'État et/ou de la Région.

L'engagement sera réalisé sous réserve de validation du dossier d'expertise et de la finalisation du plan de financement intégrant la participation des collectivités territoriales. L'attribution d'un financement reste conditionnée à la disponibilité budgétaire et au respect des conditions et modalités d'attribution afférentes.

La prise en compte des dépenses éligibles s'effectue à compter de l'entrée en vigueur du présent contrat.

Ce contrat fera l'objet d'une clause de revoyure à mi-parcours. En cours d'exécution, il pourra également faire l'objet d'adaptations partielles au travers d'avenants approuvés par l'État et la Région.

Fait à

, le **21 JUIN 2022** en trois exemplaires originaux.

Pour l'État,



Christophe MIRMAND
Préfet de région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pour le Conseil régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur,

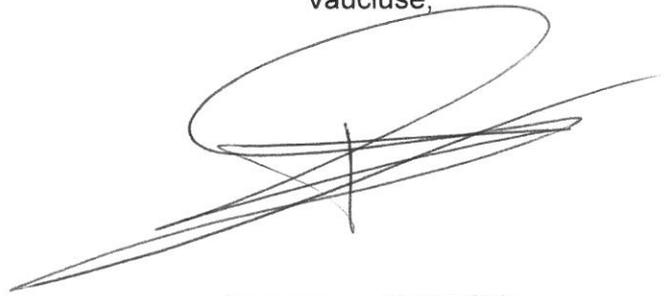


Renaud MUSELIER
Président

Pour le Conseil départemental de
Vaucluse,



Bertrand GAUME
Préfet du département de
Vaucluse



Dominique SANTONI
Présidente

1901. 1101 1



massive. 1/2

